

Image not found or type unknown



Délai installation non respecté

Par **rest**, le **15/10/2008** à **10:37**

bonjour, rn j'ai signé un devis d'installation d'un poêle à bois en juillet, pour installation 2eme quinzaine de septembre. A ce jour, 15 octobre, l'installation n'a toujours pas eu lieu. rnavons nous le droit de lui réclamer des indemnités de retard ? rncomment cela se passe-t-il ? rnmerci